

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 12

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit septembre, à 18 H 30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-BRICE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TESSENDIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06/09/2017

Présents (10) : M.TESSENDIER (Maire), Mme BOUILLON, M. TRICOIRE, Mme MACHET, M. BOURINET (Adjoints au Maire), Mme ANDRIAMASOANDRO, Mme GABORIT, Mme ROUBY, Mme FAGOT et M. OUVRARD (Conseillers municipaux)

Absents excusés (2) : M.BIROLLEAU (a donné pouvoir à Mme ROUBY), M. JUILLET (a donné pouvoir à M. TRICOIRE)

Absent (3) : M. BOISSEAU, M. RAINAUD, Mme SAVARIAU

Mme BOUILLON Martine est nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29/06/2017.

## **1 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ POUR L'ANNEE 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant sur les nouvelles dispositions relatives à la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017.

Le montant annuel est calculé selon la longueur de canalisation à prendre en compte, soit : 6 749 m, pour un taux de 0,035 € le mètre et un taux de revalorisation cumulé au 1/01/2016 de 1,18 soit :

$RODP\ 2017 = (0,035 \times 6\ 749 + 100) \times 1,18 = 397\ €.$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue des voix (9 pour, 2 contre, 1 abstention) :

- DECIDE d'émettre le titre de recettes correspondant pour le montant de la redevance de 397 €.

## **2 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ET AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le Conseil syndical lors de sa séance du 29 juin 2017.

Ce projet porte sur :

- ✓ l'élargissement du syndicat aux communes de Bellevigne et Montmoreau ;
- ✓ la modification de l'article 6.01 (ajout d'un paragraphe relatif à la représentation des communes fusionnées) ;  
« *En cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes, toutes membres du syndicat, la commune nouvelle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément au règlement du syndicat énoncé ci-dessus* » ;
- ✓ la modification de l'article 6.04 relatif à la représentation des collègues et notamment celle du collègue de Grand-Angoulême qui est ramenée de 13 à 12 représentants.

D'autre part, Monsieur le Maire présente le projet de Convention établie entre le Syndicat Mixte de la Fourrière et la commune de Saint-Brice et demande au Conseil municipal son autorisation pour la signer.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts, ainsi que sur le projet de Convention.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts et le projet de Convention au Conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de modification de statuts présentée et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

### **3 - CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE AU MOTIF D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de créer, à compter du 19/09/2017, deux emplois d'adjoint technique (C1) au motif d'un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de douze mois sur une période de 18 mois. Chaque adjoint technique serait rémunéré sur la base de la rémunération établie en référence au 1<sup>er</sup> échelon des adjoints techniques de l'échelle C1, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures, l'un étant affecté aux écoles (accompagnement des enfants au bus et pendant les repas, entretien des locaux) et l'autre aux services techniques (entretien des espaces verts et de la voirie, manutention).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la création de deux emplois d'adjoint technique (C1) au 1<sup>er</sup> échelon tel que défini ci-dessus, au motif d'un accroissement d'activité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Questions diverses :**

- Présentation du rapport de la commune de Saint-Brice en date du 2/08/2017 destiné à la Chambre Régionale des Comptes : rapport de la CRC sur les exercices financiers 2013-2014 : depuis, la CRC note un rétablissement des finances dû notamment à une augmentation des impôts. La différence sur un relevé d'emprunt sera rétablie. Les finances sont saines. Notons que les nouvelles bases de l'Etat sont en légère augmentation. Nous sommes dans l'expectative quant au plafond d'exemption de la taxe d'habitation pour 2018. Une réévaluation des taxes communales sera à étudier.

- Règlement intérieur du Conseil : chacun a reçu la modification de l'article 2. Voir phrases en italique.

- Remerciements à M. Michel COMPAINGS lors du décès de son épouse.

- Monsieur le Maire expose son projet d'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs, des caniveaux, la taille des arbres et des haies à l'aplomb des propriétés.
- Monsieur le Maire énonce l'article 120 du Département concernant la nourriture donnée aux animaux « sauvages » suite à la prolifération de chats sur la commune. Il conviendra sans doute de rechercher des solutions auprès de la Fourrière ou d'associations pour trouver une solution.
- Le dossier de mise à jour de la voirie municipale est confié à M. Yves TRICOIRE et M. Raymond BOURINET.
- Des panneaux « stop » ont été mis en place à la Maurie (Route de St-Brice à Bourg-Charente), Impasse Marceau, Impasse de la Maurie, Chemin des Côtes, dans les deux sens de circulation. Nous espérons ainsi que le respect de la signalisation diminuera efficacement la vitesse parfois excessive de certains automobilistes mettant les riverains en danger.
- Ajout de lampadaires à la Maurie, Route de Nercillac, impasse le long du château (suite d'un dossier répertoriant ces manques).
- Les fils téléphoniques vont être revus sur toute la commune.
- Panneaux « Vediaud » : l'entreprise a fait des propositions, cependant les emplacements d'affichages de la commune sont à revoir.
- Monsieur Yves TRICOIRE rappelle ce qui avait été décidé par le Conseil pour les achats d'emplacements au cimetière car un cas se présente ; il est possible d'obtenir une dérogation lorsque les personnes ont un lien de parenté avec un habitant de la commune. Le Conseil se prononce à nouveau pour un emplacement de 3 m 50 pour les personnes extérieures à la commune ayant un lien de parenté à Saint-Brice.
- Une analyse de l'air sera effectuée à l'école maternelle par SOCOTEC en janvier 2018.
- Madame FOUCAUD a demandé un aménagement de ses horaires de travail : décalage des horaires d'embauche à 8 heures et de sortie à 17 heures.
- Gestion des costumes entreposés à la Salle des fêtes : recherche d'une solution à la fois pour la sécurité et pour les futurs travaux de la salle communale. Une demande d'aide au stockage par d'autres communes de l'agglo est à envisager.
- Madame Martine BOUILLON annonce au Conseil le début des travaux concernant le petit patrimoine par les chantiers d'insertion de l'agglo.  
1<sup>er</sup> chantier :
  - . le four à pain et le jardin adossé : 48 jours (du 16/10/2017 au 31/01/2018)
  - . mur de la mairie : 20,5 jours (du 01/02/2018 au 05/06/2018)
  - . fontaine : 10 à 15 jours (du 06 au 25/06/2017)
  - . parvis de l'église : 22 jours dans l'été en tenant compte d'une coupure de trois semaines de congés (du 26/06/2018 au 05/09/2018).